



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2 SEPTEMBRE 2021

LETTRE D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

ÉCOLOGIE

Mobilité durable en milieu urbain
Carburants aéronautiques durables

Digitalisation et décarbonation
du transport ferroviaire

Transition écologique de la presse

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

COMPÉTITIVITÉ

Soutien de l'innovation
des PME et des Start-up

Se former aux métiers du numérique

COHÉSION

Mesures dans le secteur du handicap

ÉCOLOGIE

Mobilité durable en milieu urbain

Pour favoriser la mobilité durable en milieu urbain, le Gouvernement renforce le bonus écologique et la prime à la conversion pour soutenir davantage le développement des véhicules utilitaires légers très peu polluants dans le cadre de France Relance et du vélo dans le cadre de la loi Climat & Résilience.

Afin d'accompagner les professionnels dans le verdissement de leurs véhicules, notamment dans les zones à faibles émissions mises en place par les collectivités locales (comportant des restrictions de circulation pour améliorer la qualité de l'air), le bonus et la prime à la conversion sont renforcés en 2021 pour les véhicules utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables dans le cadre de France Relance.

Prenant en compte les contraintes des artisans et des acteurs de la logistique urbaine dans leur choix de véhicules, le cumul des deux aides peut désormais atteindre grâce à France Relance 14 000 € pour les véhicules ayant une charge utile importante.

Nouveaux barèmes applicables pour les véhicules utilitaires légers (VUL) :

	VUL de moins de 1 305 kg (Classe I)	VUL entre 1 305 kg et 1 760 kg (Classe II)	VUL de plus de 1 760 kg (Classe III)
Prime à la conversion	5 000 €	7 000 €	9 000 €
Bonus	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Total en cumulant les dispositifs	10 000 €	12 000 €	14 000 €

Pour toute information complémentaire, [cliquez ici](#).

Carburants aéronautiques durables

Alors que le secteur des transports doit faire face à des mutations profondes liées à sa décarbonation, le transport aérien nécessite des efforts particulièrement importants en matière de R&D et d'investissement productif.

Un appel à projets est lancé pour permettre d'accélérer le développement d'une filière française de production de carburants durables pour l'aviation. Il vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de solutions ambitieuses, innovantes et durables, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration opérationnelle. Il pourra également financer les travaux d'ingénierie préalables à la décision d'investissement.

L'appel à projets est doté d'une enveloppe prévisionnelle pouvant aller jusqu'à 200 M€, du Programme d'investissement d'avenir (PIA) financé par France Relance, sous réserve notamment de la qualité des projets proposés.

Pour toute information, [cliquez ici](#).



Digitalisation et Décarbonation du Transport Ferroviaire —

Dans le cadre du PIA 4 financé par le Plan de Relance, est lancé un appel à manifestation d'intérêt consacré à la digitalisation et à la décarbonation du transport ferroviaire. L'enjeu est d'accélérer la transition vers une mobilité décarbonée et à développer et diversifier l'offre de mobilité, sûre, résiliente et accessible à tous, notamment en s'appuyant sur la digitalisation et l'automatisation.

Il s'adresse en premier lieu aux entreprises de toutes tailles, seules ou en consortium porteuses de solutions innovantes. Les collectivités, en leur

qualité de terrain d'expérimentation ou d'autorité organisatrice de transport sont également invitées à contribuer au succès de cet AMI. Les projets pourront notamment porter sur le développement de briques technologiques, de démonstrateurs territoriaux ou de projets pilotes intégrant des briques innovantes, permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif.

Pour plus d'information, [cliquez ici](#).



Appel à manifestation d'intérêt

Investissements d'avenir : lancement de l'AMI « Digitalisation et Décarbonation du Transport Ferroviaire ».

Deux vagues de sélection :
24 septembre et 30 novembre 2021



Transition écologique de la presse

Un fonds pour la transition écologique de la presse est créé. Doté de 8 M€ par an en 2021 et en 2022, ce fonds, financé par les crédits du plan de relance, doit permettre au secteur de la presse de s'engager encore davantage dans sa transition écologique par la recherche et l'innovation.

Ce dispositif a vocation à financer des projets de recherche et développement, destinés à réduire l'empreinte carbone du secteur. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la presse, papier comme numérique.

L'appel à projets visant à sélectionner les dossiers qui bénéficieront d'un financement au titre de ce fonds en 2021 est désormais [en ligne ici](#).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} octobre 2021.

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Vous trouverez [ici](#), triés par thématique, les appels à projets en lien avec la responsabilité sociétale des entreprises. Chaque appel à projets est relié à la mesure « France Relance » dans laquelle il s'inscrit par l'intermédiaire d'un lien cliquable. Les dates des appels à projets et les liens pour candidater sont indiqués dans les mesures.

COMPÉTITIVITÉ

Soutien de l'innovation des PME et des Start-up



Le Concours d'innovation i-Nov est financé par l'Etat via le Programme d'investissements d'avenir (PIA) renforcé par le Plan de Relance, et opéré par Bpifrance et l'ADEME. Il permet de soutenir l'émergence accélérée d'entreprises ayant le potentiel pour devenir des leaders d'envergure mondiale dans leur domaine. Pour les lauréats, c'est une opportunité d'obtenir un cofinancement de leur projet de recherche, de développement et d'innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600 000 euros et 5 millions d'euros.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 05 octobre 2021 à 12h00 sur le site de [Bpifrance](#).

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Se former aux métiers du numérique

Les titulaires d'un **compte personnel de formation (CPF)** qui souhaitent utiliser leur compte pour se former aux métiers stratégiques du numérique peuvent désormais obtenir un financement complémentaire de l'État.

Dans le cadre du plan « France Relance », l'État a décidé de mettre en œuvre une politique d'abondement en droits complémentaires dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF). L'adaptation des compétences des actifs est, en effet, l'un des volets du plan de relance destiné à renforcer la compétitivité de plusieurs secteurs stratégiques pour l'économie nationale et qui ont été fragilisés par la crise sanitaire.

La règle d'abondement définie s'adresse à tout titulaire d'un CPF (salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, etc.) pour une formation du domaine du numérique (exemples : développeur web, créateur et administrateur d'un site internet, technicien d'assistance en informatique, etc.). L'abondement est déclenché si le solde du compte est insuffisant pour payer la formation. Le montant de l'abondement peut être de 100% du reste à payer dans la limite de 1 000 € par dossier de formation. L'abondement de l'État n'est pas exclusif d'un abondement par un autre financeur ou le titulaire lui-même.

Pour plus de précisions, [cliquez ici](#).

COHÉSION

Mesures dans le secteur du handicap

Le Plan de relance accompagne les personnes en situation de handicap en favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi, en développant l'accessibilité universelle dans tous les aspects de la vie, et en investissant dans la recherche et l'innovation pour répondre aux besoins exprimés.

Retrouvez toutes les mesures du **Plan de Relance en faveur des personnes en situation de handicap** [ici](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
[Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine](#)